Nombre de conseillers

18

21

5

En exercice: 23

dont représentés : 3

Présents:

Votants:

Absents:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 25 MARS 2016

L'an deux mil seize le vingt-cinq mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION: 18/03/2016

Etaient présents: SIMEON DE BUOCHBERG Pierre, ANGELI Alain; ROSSINI Jean; SANTONI Marie-Josée; MONDOLONI Ange-Marie; DOMINICI René; CASAMATTA ANDREANI Bernadette; RIBES RUSAFA Régine; CHIODI Sandrine; ROCCHI Maguy; OTTOMANI Sébastien; IACOMETTI Stéphanie; GRIMALDI Michel; MARTINETTI Jean-Philippe; PAOLI Christian; ROCCHI André; OTTOMANI Jean-François; CARIA Sandra.

Etaient absents: GUIDICELLI Sébastien; VILLARD ANGELI Dominique;

RUGGERI Aline; SANTONI François; PIREDDA Albert

Etaient représentés: VILLARD ANGELI Dominique était représentée par PAOLI Christian

RUGGERI Aline était représentée par CHIODI Sandrine

SANTONI François était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

DEL250316-17

OBJET: CREATION D'UN EMPLOI D'AVENIR POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Le dispositif « emplois d'avenir» créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.

L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C pour 35 heures hebdomadaires de travail. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.

Le budget 2016 permet de créer ce poste en contrat avenir dans le service technique communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- -D'approuver la proposition ci-dessus énoncée ;
- -De créer cet emploi en contrat avenir sur le service technique pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures pour 3 ans à compter du 1^{er} mai 2016 ;
- -De charger Monsieur le Maire de procéder au recrutement de l'agent et l'autorise à signer le contrat afférent et les éventuels avenants ;
- -De dire que les crédits nécessaires aux rémunérations, aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Maire,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus.

Certifiée exécutoire par le maire compte tenu de La transmission en préfecture le Et de la publication le A Prunelli-di-Fium'Orbu le